

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

GATS/SC/**
11 novembre 2004

(04-0000)

Commerce des services

MACONDO

Liste d'engagements spécifiques

(Les textes français, anglais et espagnol font foi)

MACONDO – LISTE D'ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
I. ENGAGEMENTS HORIZONTAUX			
TOUS LES SECTEURS INCLUS DANS LA PRÉSENTE LISTE	<p>3) Les entreprises étrangères doivent être constituées dans le pays.</p> <p>Toutes les personnes morales doivent être titulaires d'une licence délivrée par les autorités compétentes.</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour les mesures concernant l'admission et le séjour d'une durée maximum de deux ans des personnes physiques qui ont les connaissances nécessaires à la fourniture du service et entrent dans les catégories ci-après:</p> <p>Personnes transférées à l'intérieur d'une société:</p> <p>Uniquement pour les dirigeants, les personnels d'encadrement et les spécialistes. Les personnes transférées à l'intérieur d'une société doivent être des personnes physiques d'un autre Membre transférées à titre temporaire en vue de la fourniture d'un service par le biais d'une présence commerciale sur le territoire d'un autre Membre. Elles doivent avoir été employées par une personne morale d'un Membre pendant au moins un an avant leur transfert.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dirigeants sont des personnes qui ont essentiellement pour tâche de diriger la gestion de l'organisation. - Les personnels d'encadrement sont des personnes qui sont habilitées à recruter et à licencier. 	<p>1), 2), 3), 4) Non consolidé pour les subventions et les dons</p> <p>3), 4) Les personnes physiques et morales étrangères ne sont pas autorisées à posséder des terres.</p> <p>4) Non consolidé, sauf pour les mesures concernant les catégories de personnes physiques mentionnées dans la colonne relative à l'accès aux marchés.</p>	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>- Les spécialistes sont des personnes qui ont des connaissances spécialisées très poussées.</p> <p>Le nombre des travailleurs étrangers au sein d'une entreprise ne doit pas dépasser 15 pour cent de l'effectif total.</p>		
II. ENGAGEMENTS SECTORIELS			
<p>1. SERVICES FOURNIS AUX ENTREPRISES</p> <p>A. <u>Services professionnels</u></p> <p>a) Services juridiques</p> <p>Services de conseils juridiques d'un consultant concernant le droit international public et le droit du pays d'origine (partie de la CPC 861)</p> <p>b) Services comptables, d'audit et de tenue de livres (CPC 862)</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) La participation étrangère au capital est limitée à 49 pour cent.</p> <p>Loi comptable</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Loi comptable</p> <p>4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
h) Services médicaux et dentaires (CPC 9312)	<ul style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé* 2) Les programmes publics d'assurance maladie ne couvrent pas les soins médicaux dispensés à l'étranger. 3) Les cabinets médicaux et dentaires sous contrôle étranger sont encouragés à établir des coentreprises. 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ul style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé* 2) Néant 3) Obligation de programme de formation des auxiliaires 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	
3. SERVICES DE CONSTRUCTION ET SERVICES D'INGÉNIERIE CONNEXES			
A. <u>Travaux de construction de bâtiments</u> (CPC 512)	<ul style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé* 2) Néant 3) Dix licences pour des entreprises étrangères. 	<ul style="list-style-type: none"> 1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 	
B. <u>Travaux de construction d'ouvrages de génie civil</u> (CPC 513)	<ul style="list-style-type: none"> 3) Dix licences pour des entreprises étrangères. La participation étrangère au capital est limitée à 49 pour cent. 	<ul style="list-style-type: none"> 3) Néant 	
C. <u>Travaux de pose d'installations et de montage</u> (CPC 514, 516)	<ul style="list-style-type: none"> 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	<ul style="list-style-type: none"> 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 	

* Parce que techniquement irréalisable.

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
D. <u>Travaux d'achèvement et de finition des bâtiments</u> (CPC 517)			
4. SERVICES DE DISTRIBUTION			
B. <u>Services de commerce de gros</u> (CPC 622)	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Aucune, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Aucune, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
C. <u>Services de commerce de détail</u> (CPC 631, 632, 6111, 6113 et 6121)	1) Non consolidé 2) Cinq licences pour des fournisseurs étrangers 3) Aucune, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé 2) Néant 3) Aucune, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux" 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
9. SERVICES RELATIFS AU TOURISME ET AUX VOYAGES			
A. <u>Services d'hôtellerie et de restauration</u> (y compris les services de traiteur) Services de restauration (CPC 64210)	1) Non consolidé* 2) Néant 3) La participation étrangère au capital est limitée à 49 pour cent. 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé, sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

